

Prestations de conseil et d'accompagnement en scolarité internationale

Préambule

Le présent document définit les modalités de collaboration entre :

- **Effective Linguistique**, consultant spécialisé dans le conseil éducatif à l'international (ci-après « le Prestataire »),
- et le Client (ou son représentant légal s'il est mineur).

Ce contrat s'applique exclusivement à la prestation d'accompagnement proposée par le Prestataire. La scolarité proprement dite est régie par les conditions contractuelles des établissements scolaires étrangers ou de leurs représentants locaux. Le Client est donc amené à contracter avec deux entités distinctes : d'une part le Prestataire pour le conseil et l'accompagnement dans la mise en place de la scolarité à l'étranger, et d'autre part, l'établissement scolaire étranger ou le partenaire local organisateur de la scolarité et des services associés délivrés dans le pays où se déroule la scolarité.

Article 1 – Coordonnées du Prestataire

- Raison sociale : SAS Effective
- Siège : 3 rue Fénelon, 33000 Bordeaux
- RCS : 400764320 – SIRET : 40076432000059
- TVA intracom. : FR88400764320
- RC professionnelle : Allianz IARD (n°55671231 – couverture : 1 M€)
- Membre labellisé UNOSEL
- Consultant officiel approuvé par le British Boarding School Network
- Site : www.effective-linguistique.com

Article 2 – Nature et étendue des prestations

Le Prestataire est mandaté pour accompagner le Client dans la recherche et la mise en place d'un programme de scolarité à l'étranger pour un enfant. Cette prestation se compose de trois étapes clairement définies.

2.1 – Évaluation initiale (gratuite, sans engagement)

Un premier entretien (présentiel ou visio – 30 min) permet de :

- Présenter les différentes options de scolarité à l'étranger,
- Répondre aux questions du Client,



- Évaluer le profil de l'élève (résultats, anglais, personnalité, souhaits),
- Discuter des perspectives d'admission dans un pays cible.

Le Client peut alors décider de lancer, ou non, le processus d'accompagnement.

2.2 – Processus d'accompagnement / Mise en place de la scolarité

Après validation du projet, le Prestataire :

- Organise un entretien approfondi (1h),
- Présente la candidature à un maximum de 10 établissements ciblés (sous réserve de disponibilité, qualité du dossier et critères du Client),
- Adresse ensuite au Client ses préconisations les plus pertinentes (de 1 à 5 établissements, (sous réserve de disponibilité, qualité du dossier et critères du Client),
- Aide le Client dans le choix de l'établissement et à l'organisation des entretiens/tests d'admission, peut organiser des visites sur place pour le Client si celui-ci le souhaite,
- Accompagne le Client jusqu'à l'émission de la lettre d'offre de place.

Coût de cette étape : 1 000 € HT (1 200 € TTC).

En cas de refus de toutes les propositions, un remboursement est possible, déduction faite des 1 200 € TTC correspondant aux diligences accomplies. Le présent contrat est alors résilié de plein droit et cesse ses effets.

2.3 – Assistance aux formalités

Une fois l'établissement choisi :

- Aide aux formalités administratives et d'inscription,
- Mise en relation avec des services tiers (assurance, visa, tutelle...),
- Conseil logistique (uniforme, voyage...).

Coût de cette étape : 250 € HT (300 € TTC).

Article 3 – Modalités d'exécution

Le Prestataire :

- S'engage à mettre en œuvre tous les moyens utiles à l'exécution de sa mission,
- N'est pas tenu à une obligation de résultat (l'admission dépend des établissements étrangers),
- Réalise sa mission du lundi au vendredi de 9h30 à 17h.

Le Client :

- S'engage à coopérer activement (dossier complet, transparence sur les besoins spécifiques),



- Fournit les documents dans les délais indiqués (7 jours max pour retourner le dossier de candidature).

Article 4 – Durée de la mission

Le contrat prend effet à la date de signature électronique et s'achève à l'arrivée de l'élève dans l'établissement étranger.

Option : un suivi pendant la scolarité peut être souscrit pour **450 € TTC par trimestre**, non fractionnable, payable 30 jours avant le début du trimestre.

Article 5 – Conditions financières

- Montant forfaitaire : 1 500 € TTC (1 250 € HT) à régler avant toute intervention,
- Paiement sécurisé via le site www.effective-linguistique.com,
- Aucun remboursement n'est prévu après démarrage de la prestation.

Réduction fratrie

En cas de placement dans le même établissement (aux mêmes dates et pour la même durée) :

-25% de remise par enfant.

Ex. : 2 enfants = 2 250 € TTC au lieu de 3 000 € TTC.

Article 6 – Résiliation

En cas de manquement grave, chaque partie peut résilier le contrat après mise en demeure restée sans effet pendant 8 jours. La résiliation doit être notifiée par lettre recommandée.

Article 7 – Information et transparence

Le Prestataire tient informé le Client par e-mail à chaque étape clé :

- Transmission du dossier aux écoles,
- Réponses des établissements,
- Réception des lettres d'offre de place.

Article 8 – Responsabilité

Le Prestataire est responsable uniquement en cas de faute prouvée, à l'exclusion des cas de force majeure.

Le Prestataire :



- Ne garantit pas l'admission (décision à la discrétion des écoles),
- Détermine librement le nombre d'écoles contactées selon les critères du dossier,
- N'intervient plus dans la relation une fois la lettre d'offre acceptée.

Article 9 – Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai légal de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus par la loi.

Toutefois, en application de l'article L221-28 du même Code, le Client peut **demandeur expressément** à ce que la prestation commence avant la fin du délai de rétractation. Dans ce cas, il renonce à son droit de rétractation pour la part de la prestation déjà exécutée au jour de sa rétractation.

Cette renonciation doit être formalisée par écrit au moyen d'un formulaire spécifique de demande expresse de début d'exécution, fourni par le Prestataire, et qui devra être retourné dûment signé, en même temps que le dossier de candidature complet.

Article 10 – Données personnelles

Conformément au RGPD, le Prestataire :

Collecte et traite uniquement les données nécessaires à la réalisation de la mission,

Ne transmet ces données qu'aux partenaires directement impliqués dans le projet (écoles, assurances, etc.),

Ne revend jamais les données,

Permet à tout moment la rectification ou la suppression sur demande du Client.

Pour plus de détails, voir la **politique de confidentialité** disponible sur notre site.

Article 11 – Loi applicable et juridiction compétente

Le présent contrat est régi par le droit français.

En cas de litige, compétence est attribuée aux tribunaux de Bordeaux, après tentative de résolution amiable.

Date d'édition

Conditions applicables à compter du **6 août 2025**.

Référence du document : **2025-CGPV-SCOL**.

